

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00113

Numéro SIREN : 335 680 708

Nom ou dénomination : LES CHAMPS RENIERS

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 493



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

KPMG
19 rue clément ader
BP 162
51685 Reims Cedex 2

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : LES CHAMPS RENIERS

Numéro RCS : 335 680 708

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1995B00113

Adresse route de Chateau Thierry
: 02400 Blesmes

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2022

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 13/03/2023

Sous le numéro : 493

Délivré à Soissons le 13 mars 2023

Le Greffier,

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Moulin de Moquesouris 02400 BLESMES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 5 6 8 0 7 0 8 0 0 0 6 2 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31082022</u>		N-1 <u>31082021</u>	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	60 979	38 112	38 112
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 496 824	13 402 709	10 758 655
		Constructions	AP	AQ	20 908 086	8 856 201	9 716 662
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 673 146	850 416	781 033
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	646 538	143 635	180 092
		Immobilisations en cours	AV	AW			128 359
		Avances et acomptes	AX	AY	56 752	56 752	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	43 288 551	43 288 551	43 288 550
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 222	1 222	1 222
	TOTAL (II)		BJ	BK	28 785 577	66 637 603	64 892 688
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	324 550	324 550	229 410
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 000	3 000	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 669 632	2 669 632	1 832 363
		Autres créances (3)	BZ	CA	130 000	17 214 952	19 173 657
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	8 566 653	8 566 653	202 650
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	26 852	26 852	31 098	
	TOTAL (III)	CJ	CK	130 000	28 805 639	21 469 178	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	28 915 577	95 443 243	86 361 867	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHAMPS RENIERS</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 482 871)			DA	482 871	482 871
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	19 681	19 681
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	48 287	48 287
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	45 726 168	44 332 624
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 449 907	1 393 543
	Subventions d'investissement			DJ		68
	Provisions réglementées *			DK	173 753	137 376
	TOTAL (I)			DL	48 900 669	46 414 452
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	50 000	50 000
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	50 000	50 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	34 229 950	27 307 933
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	9 309 443	10 072 949
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 215 652	1 011 011
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 448 859	438 521
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	288 668	1 066 998
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	46 492 574	39 897 414	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	95 443 243	86 361 867	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 779 619
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		75 838

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1 375 015	FE		FF	1 375 015	1 161 648	
		FG	5 271 476	FH		FI	5 271 476	5 095 080	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 646 492	FK		FL	6 646 492	6 256 728	
	Production stockée*					FM	95 140	51 990	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	80 922	106 027	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 822 577	6 414 749	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	420 110	242 090	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 465 159	2 864 482	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	587 266	400 000	
Salaires et traitements*						FY	943 481	683 938	
Charges sociales (10)						FZ	424 414	320 183	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 152 382	1 296 435
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Autres charges (12)						GE	67	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 992 881	5 807 133		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	829 696	607 616		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 219 724	1 004 437	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	292 501	255 668	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	1 512 226	1 260 105		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	610 380	590 375	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	610 380	590 375		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	901 846	669 729		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 731 542	1 277 345		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS CHAMPS RENIERSNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 493 986		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	42 068	1 111 295	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	9 564	22 140	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 545 619	1 133 436	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	190	42 925	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 036	458 849	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	45 941	57 750	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 167	559 524	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 494 452	573 911	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	776 087	457 714	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 880 424	8 808 291	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 430 516	7 414 747	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 449 907	1 393 543	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY	1 890 080	1 727 716	
		IG			
	(3) Dont	HP	12 768	54 818	
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 458 125	1 218 317	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	120 435	99 136	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	72 518	97 623	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6			
		A7			
	obligatoires		A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
joindre en annexe) :					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
quote part subvention broyes				68	
Produits de cessions éléments actifs				2 000	
Amortissements dérogatoires		45 941		9 564	
Charges exceptionnelles de gestion		190			
VNC Cession immobilières		5 036			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation

1 / 1

31/08/2022

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS CHAMPS RENIERS										N°cant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	99 091	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	12 208 951	KH		KI	2 695 619		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	22 524 782	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	459 470	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	6 761 680	KQ		KR	18 355	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	6 328 410	KT		KU	251 559	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	49 199	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	565 777	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	175 197	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH	128 359	LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	56 752		
	TOTAL III				LN	49 201 829	LO		LP	3 022 286		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	43 288 550	8V		8W	1	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 222	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	43 289 773	LR		LS	1			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	92 590 694	ØH		ØJ	3 022 287			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
										4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	99 091	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	5 036	LY	14 899 534	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	22 524 782	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	459 470	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH	6 780 035	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	56 406	MK	6 523 563	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	49 199	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	565 777	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	175 197	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours			MY	128 359	MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes			NC		ND		NE	56 752	NF	
	TOTAL III				IY	128 359	NG	61 442	NH	52 034 314	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	43 288 551	ØZ
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 222	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	43 289 774	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	128 359	ØK	61 442	ØL	95 423 180	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CHAMPS RENIERS										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI	1 450 296	PJ	46 528	PK		PL	1 496 824					
Constructions	Sur sol propre	PM	13 353 402	PN	752 428	PO		PQ	14 105 831					
	Sur sol d'autrui	PR	459 470	PS		PT		PU	459 470					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	6 149 158	PW	134 792	PX		PY	6 283 951					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 547 377	QA	182 175	QB	56 406	QC	5 673 146					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	48 194	QE	714	QF		QG	48 908					
	Matériel de transport	QH	469 116	QI	30 968	QJ		QK	500 084					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	92 771	QM	4 774	QN		QO	97 545					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	27 569 787	QV	1 152 382	QW	56 406	QX	28 665 763					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	27 569 787	ØP	1 152 382	ØQ	56 406	ØR	28 665 763					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	45 941	T5		T6		T7	9 564	T8		T9	36 376
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3	45 941	X4		X5		X6	9 564	X7		X8	36 376
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM							NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ	45 941	NR		NS		NT	9 564	NU		NV	36 376
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	45 941		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	9 564		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	36 376		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHAMPS RENIERS</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	137 376	TM	45 941	TN	9 564	TO	173 753	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	137 376	TS	45 941	TT	9 564	TU	173 753	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	50 000	4B		4C		4D	50 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	50 000	TV		TW		TX	50 000		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	60 979	6B		6C		6D	60 979
		– corporelles	6E	67 238	6F		6G	8 404	6H	58 833
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	130 000	6Y		6Z		7A	130 000	
	TOTAL III	7B	258 218	TY		TZ	8 404	UA	249 813	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	445 595	UB	45 941	UC	17 969	UD	473 566
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE		UF	8 404				
		– financières	UG		UH					
		– exceptionnelles	UJ	45 941	UK	9 564				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/08/2022

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 222	UV		UW	1 222				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2 669 632		2 669 632						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	385 790		385 790					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	13 992 451		13 992 451						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 966 710		2 966 710						
	Charges constatées d'avance	VS	26 852		26 852						
	TOTAUX			VT	20 042 659	VU	20 041 436	VV	1 222		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	34 229 950		2 516 995		9 072 204		22 640 750		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 215 652		1 215 652						
Personnel et comptes rattachés		8C	107 053		107 053						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	73 216		73 216						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	776 087		776 087						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	336 923		336 923						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	155 579		155 579						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 309 443		9 309 443						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	288 668		288 668						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	46 492 574	VZ	14 779 619		9 072 204		22 640 750	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	19 980 877	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	609 623		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 984 667	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 2 449 907				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE 5 678					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	5 678						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW 150					
	Amendes et pénalités			WJ	150	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	776 087				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	990 131	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7 990 131					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN					
											WO					
											XR					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ				
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3				
										TOTAL I		WR 4 221 953				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV					
											WH					
											WP					
											WW					
											XB					
											I6					
											WZ					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différé*																
Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	2 668	XA 264 265					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*												ZY			
	Majoration d'amortissement*												XD			
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)			L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF	
	Zone franche urbaine - TE (44 octies A)			ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)			XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	13 914	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG 966 705					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD												
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 1 230 970				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)			XI	2 990 983	déficit (II moins I)				XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 990 983					XO				

Désignation

31/08/2022

31/08/2022

Exercice N

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS CHAMPS RENIERS				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	27 469
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CHAMPS RENIERS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale { - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 393 543			ZD		1 393 543			
	Prélèvements sur les réserves	0E				Dividendes	ZE				
						Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	0F	1 393 543			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG				
					TOTAL II	ZH		1 393 543			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ			2 710			
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	874 978		1 500 195			
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)		J8	416 902	XQ	460 368		447 566			
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU			1 461			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	292 605		283 907			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	837 207		631 351			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 465 159		2 864 482			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	24 848		45 127			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	562 418		354 873			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	587 266		400 000			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	947 928		1 219 300			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	577 826		495 133			
DIVERS	— Montant brut des salaires *				0B	688 771					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.49	%	1.18	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			
								ZR	1		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	2 990 983	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	3 5 4 0 8 1 8 3 8 0 0 0 2 2		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS					Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

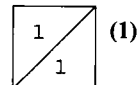
Désignation de l'entreprise : <u>SAS CHAMPS RENIERS</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CHAMPS RENIERS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.09.2021 et clos le : 31.08.2022		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	30.00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 646 492	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	16 268	
TOTAL 1	OX	6 662 760	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	22	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	95 140	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	95 162	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 505 265	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	906 866	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	43 466	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	67	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	821 092	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 276 758	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 481 164
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 084 679	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31082022

N° SIRET 3 3 5 6 8 0 7 0 8 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CHAMPS RENIERS

ADRESSE (voic) Moulin de Mocquesouris

CODE POSTAL 02400

VILLE BLESMES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	13 602
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination La Financière er

N° SIREN (si société établie en France) 354081838 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 13 602

Adresse : N° Voic

Code Postal 02400 Commune Blesmes Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voic

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voic

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voic

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voic

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voic

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31082022

N° SIRET

3 3 5 6 8 0 7 0 8 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CHAMPS RENIERS

ADRESSE (voie)

Moulin de Mocquesouris

CODE POSTAL

02400

VILLE

BLESMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

19

Forme juridique	SCV	Dénomination	Crugny	N° SIREN (si société établie en France)	314172859	% de détention	99.42
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	51170	Commune	Crugny
						Pays	
Forme juridique	SC	Dénomination	Marcel pierre	N° SIREN (si société établie en France)	326396892	% de détention	98.10
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	02400	Commune	Blesmes
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	Bergères	N° SIREN (si société établie en France)	303494454	% de détention	98.89
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	02400	Commune	Blesmes
						Pays	
Forme juridique	SCE	Dénomination	Guichard	N° SIREN (si société établie en France)	379932684	% de détention	99.98
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	02400	Commune	Blesmes
						Pays	FRA
Forme juridique	SCE	Dénomination	La Tachère	N° SIREN (si société établie en France)	383983590	% de détention	99.81
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	02400	Commune	Blesmes
						Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	GH MARTEL	N° SIREN (si société établie en France)	399060821	% de détention	100.00
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	51200	Commune	Epernay
						Pays	
Forme juridique	SARL	Dénomination	Charles Orban	N° SIREN (si société établie en France)	382445641	% de détention	99.99
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	51700	Commune	Troissy
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	ST REMY	N° SIREN (si société établie en France)	408478998	% de détention	99.83
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	51100	Commune	Reims
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31082022

N° SIRET

3 3 5 6 8 0 7 0 8 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CHAMPS RENIERS

ADRESSE (voie)

Moulin de Mocquesouris

CODE POSTAL

02400

VILLE

BLESMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

19

Forme juridique

SC

Dénomination

BROYES

N° SIREN (si société établie en France)

382102192

% de détention

99.90

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

51120

Commune

Broyes

Pays

Forme juridique

SCE

Dénomination

Sendron

N° SIREN (si société établie en France)

379965817

% de détention

92.00

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

02400

Commune

Blesmes

Pays

FRA

Forme juridique

SARL

Dénomination

La Maison du Champagne

N° SIREN (si société établie en France)

399102300

% de détention

99.99

Adresse :

N°

0009

Voie

Code Postal

51200

Commune

Epernay

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

Les diardes

N° SIREN (si société établie en France)

392188611

% de détention

98.09

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

02400

Commune

Blesmes

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

Sica du Petit Luquis

N° SIREN (si société établie en France)

381386721

% de détention

18.28

Adresse :

N°

0009

Voie

Code Postal

51200

Commune

Epernay

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

De Cazanove

N° SIREN (si société établie en France)

095750535

% de détention

38.82

Adresse :

N°

0008

Voie

Code Postal

51100

Commune

Reims

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

Louis Levant

N° SIREN (si société établie en France)

330556952

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

51190

Commune

Grauves

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

Altair

N° SIREN (si société établie en France)

442105441

% de détention

99.85

Adresse :

N°

0019

Voie

Code Postal

51530

Commune

Magenta

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31082022

N° SIRET

3 3 5 6 8 0 7 0 8 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CHAMPS RENIERS

ADRESSE (voie)

Moulin de Mocquesouris

CODE POSTAL

02400

VILLE

BLESMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

19

Forme juridique	SCE	Dénomination	De Longchamp
N° SIREN (si société établie en France)	448188318	% de détention	99.99
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal 51700	Commune	TROISSY
		Pays	FRA
Forme juridique	SCE	Dénomination	DES DEVOIX
N° SIREN (si société établie en France)	450040621	% de détention	88.27
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal 02400	Commune	BLESMES
		Pays	FRA
Forme juridique	SCE	Dénomination	DES GAILLARDES
N° SIREN (si société établie en France)	392188496	% de détention	99.00
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal 02400	Commune	BLESMES
		Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise **SAS CHAMPS RENIERS**
Moulin de Mocquesouris

31/08/2022

02400 BLESME
335680708 IS1

[illegible]

CA18CHAPAY

[illegible]

CA20CHAAVA



31/08/2022

[illegible]

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS CHAMPS RENIERS
335680708 IS1

31/08/2022

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays : FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre : SAS

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays : FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)☐

Désignation de l'entreprise	SAS CHAMPS RENIERS Moulin de Mocquesouris	31/08/2022
	02400 BLESMEs 335680708 IS1	

Annexe état n°2055	Colonne "Augmentation"	Commentaires

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01092021	et clos le	31082022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS CHAMPS RENIERS			
SIRET	3 3 5 6 8 0 7 0 8 0 0 0 6 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Moulin de Mocquesouris			
02400 BLESME			

B RÉSULTAT FISCAL

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01091995
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS FINANCIERE ER	
Moulin de Mocquesouris	
02400 BLESME	
SIRET	3 5 4 0 8 1 8 3 8 0 0 0 2 2

C ACTIVITÉS

Activités exercées	Culture de la vigne	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------	--	--

D RÉSULTAT FISCAL

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	2 990 984	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LA VERTUE

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID			
Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du visueur conventionné :			
- N° d'agrément :			

2022

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS CHAMPS RENIERS

du 01092021

Adresse Moulin de Mocquesouris 02400 BLESMES

au 31082022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MME DA SILVA eLODIE	Responsable technique			51160 AY FRA			
2	M DUVAL PHILIPPE	Agent maitrise			02210 GRAND-ROZOY FRA			
3	M RAPENEAU CHARLES HENRY	Responsable Technique			02400 BLESMES FRA			
4	M MENELON Nicolas	Agent maitrise			51130 VERTUS FRA			
5	M TALON FREDY	Tractoriste			02400 COURPOIL EPIEDS FRA			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	43 997		1 224	45 221				45 221
2	42 028		1 224	43 252				43 252
3	52 398			52 398				52 398
4	35 995	1 224		37 219				37 219
5	37 066	1 224		38 290				38 290
6								
7								
8								
9								
10								
**	211 485	4 896		216 381				216 381

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 790
Total		1 790

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	218 172	- de l'exercice 2022.. ⑩	2 990 983
- de l'exercice précédent ⑩	209 362	- de l'exercice précédent ⑩	1 634 693
Nom et qualité du signataire MME RAPENEAU Marie-Noëlle Gérante		À BLESMES , le 15122022 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS CHAMPS RENIERS
335680708 IS1

Au titre de l'année N

31/08/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
HVE - CI Exploitation haute valeur environnementale	2 500
HVE - CI Exploitation haute valeur environnementale	2 500
HVE - CI Exploitation haute valeur environnementale	2 500
HVE - CI Exploitation haute valeur environnementale	2 500

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

1 / 1

Désignation de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé

SAS CHAMPS RENIERS
335680708 IS1

31/08/2022

Réductions et crédits d'impôts dispensés de déclaration spéciale

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CHAMPS RENIERS

N° SIRET : 33568070800062

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CHATEAU THIERRY
32 Avenue de la République
02407 CHATEAU THIERRY CEDEX

Exercice du : 01/09/2021 au : 31/08/2022

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 449 907
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	1 772 046
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	4 221 953
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	1 230 970
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	1 230 970
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	2 990 983	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	2 990 983	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CHAMPS RENIERS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CHATEAU THIERRY
32 Avenue de la République
02407 CHATEAU THIERRY CEDEX

Exercice du : 01092021 au : 31082022

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2022

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
 Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CHAMPS RENIERS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 32 Avenue de la République BP 200 02407 CHATEAU THIERRY CEDEX

SIRET Société intégrée : 33568070800062

Exercice du : 01/09/2021 au : 31/08/2022

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 990 983	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	2 990 983	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	2 990 983	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CHAMPS RENIERS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CHATEAU THIERRY

SIRET Société intégrée : 33568070800062 32 Avenue de la République BP 200
02407 CHATEAU THIERRY CEDEX

Exercice du : 01092021 au : 31082022

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ	
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH	
TOTAL						FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CHAMPS RENIERS

N° SIRET : 33568070800062

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CHATEAU THIERRY
32 Avenue de la République
02407 CHATEAU THIERRY CEDEX

Exercice du : 01092021 au : 31082022

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	2 990 983		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	2 990 983		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

LES CHAMPS RENIERS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 482.871 euros
Siège social : Route de Château Thierry
02400 BLESMES
335.680.708 RCS SOISSONS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 FÉVRIER 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 AOÛT 2022

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 449 907 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	2 449 907 euros
------------------------	-----------------

Affectation :

Aux autres réserves	2 449 907 euros
---------------------	-----------------

Totaux

2 449 907 euros

2 449 907 euros

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président



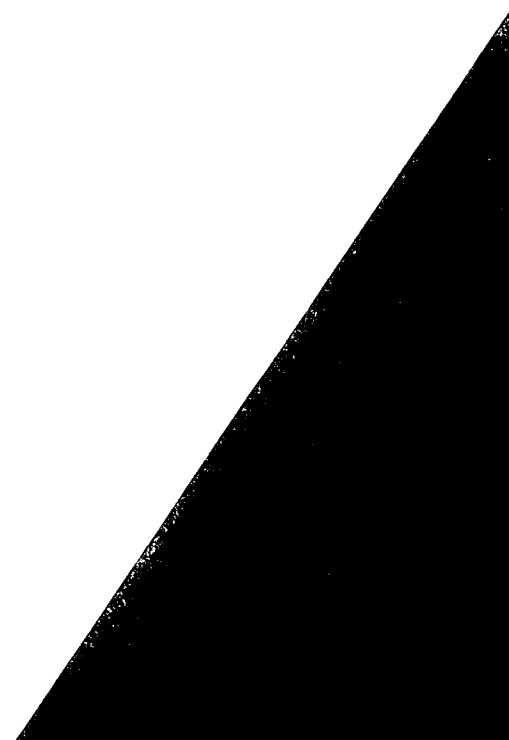


LES CHAMPS RENIERS

Société par Actions Simplifiée au capital de 482 871 euros
Siège social : Route de Château Thierry – 02400 BLESME
RCS SOISSONS 335 680 708 - SIRET 335 680 708 00062 - APE 0121 Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022



À l'Associé Unique de la société LES CHAMPS RENIERS,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LES CHAMPS RENIERS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note "Immobilisations financières" de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction, sur lesquelles se fondent ces estimations de la valeur actuelle et à revoir les calculs effectués par la société.
- Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées, le cas échéant, selon les modalités décrites dans la note "Dettes et créances" de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction, sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance des comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 10 février 2023

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Jérôme BURRIER

Commissaire aux Comptes Associé



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/08/2022	31/08/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	99 092	60 980	38 112	38 112
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	14 899 535	1 496 825	13 402 710	10 758 655
Constructions	29 764 288	20 908 087	8 856 201	9 716 663
Installations techniques, matériel, outillage	6 523 564	5 673 147	850 417	781 033
Autres immobilisations corporelles	790 175	646 539	143 636	180 093
Immobilisations en cours				128 359
Avances et acomptes	56 753		56 753	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	43 288 552		43 288 552	43 288 550
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 223		1 223	1 223
ACTIF IMMOBILISE	95 423 181	28 785 577	66 637 604	64 892 689
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	324 550		324 550	229 410
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 669 632		2 669 632	1 832 363
Autres créances	17 344 952	130 000	17 214 952	19 173 657
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	8 566 654		8 566 654	202 650
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	26 852		26 852	31 098
ACTIF CIRCULANT	28 935 640	130 000	28 805 640	21 469 179
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	124 358 821	28 915 577	95 443 244	86 361 867

Rubriques	31/08/2022	31/08/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 482 871)	482 871	482 871
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 681	19 681
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	48 287	48 287
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	45 726 168	44 332 625
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 449 908	1 393 543
Subventions d'investissement		68
Provisions réglementées	173 754	137 377
CAPITAUX PROPRES	48 900 669	46 414 453
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	50 000	50 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS	50 000	50 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 229 951	27 307 934
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	9 309 444	10 072 950
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 215 653	1 011 012
Dettes fiscales et sociales	1 448 859	438 521
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	288 668	1 066 998
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	46 492 575	39 897 415
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	95 443 244	86 361 867

Rubriques	France	Exportation	31/08/2022	31/08/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 375 016		1 375 016	1 161 648
Production vendue de services	5 271 477		5 271 477	5 095 080
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 646 492		6 646 492	6 256 728
Production stockée			95 140	51 990
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			80 923	106 028
Autres produits			22	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 822 578	6 414 749
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			420 110	242 091
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 465 159	2 864 482
Impôts, taxes et versements assimilés			587 267	400 001
Salaires et traitements			943 481	683 938
Charges sociales			424 415	320 184
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 152 382	1 296 436
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			67	1
CHARGES D'EXPLOITATION			5 992 882	5 807 133
RESULTAT D'EXPLOITATION			829 696	607 616
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 219 725	1 004 438
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			292 502	255 668
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 512 227	1 260 106
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			610 380	590 376
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			610 380	590 376
RESULTAT FINANCIER			901 846	669 730
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 731 542	1 277 346

Rubriques	31/08/2022	31/08/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 493 987	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 068	1 111 295
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	9 565	22 141
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 545 620	1 133 436
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	190	42 925
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 036	458 849
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	45 941	57 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 167	559 525
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 494 453	573 911
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	776 087	457 714
TOTAL DES PRODUITS	9 880 424	8 808 291
TOTAL DES CHARGES	7 430 516	7 414 748
BENEFICE OU PERTE	2 449 908	1 393 543

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 95 443 244 euros et au compte de résultat de l'exercice faisant apparaître un bénéfice de 2 449 908 euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 6 646 492 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 15/12/2022.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Effets de la crise sanitaire :

La crise sanitaire de COVID-19 apparue au cours du 1^{er} trimestre 2020 s'est poursuivie sur l'exercice 2021-2022.

Cette crise n'a pas impacté significativement les comptes de la société au cours de cet exercice.

Effets de la guerre en Ukraine :

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a d'importantes répercussions sur l'économie mondiale et est un facteur de volatilité et de tension.

L'activité de la Société et des filiales n'est pas impactée actuellement. La Société et ses filiales sont toutefois exposées au contexte inflationniste de certaines matières, coût de l'énergie et taux d'intérêts

A la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société et de ses filiales à poursuivre leur exploitation.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce ainsi que les règlements ANC applicables à la clôture de l'exercice.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.1. Image fidèle

Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une IMAGE FIDÈLE :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'entreprise

1.2. Méthodes d'évaluation

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2.1. Immobilisations incorporelles

Celles-ci sauf réévaluation sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le fonds de commerce étant protégé juridiquement, n'a fait l'objet d'aucun amortissement mais le cas échéant, ils sont dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur vénale

ou d'usage de ces biens. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction des usages.

1.2.2. Immobilisations corporelles

Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat mais le cas échéant ils sont dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur vénale ou d'usage de ces biens. Les frais d'acquisitions font quant à eux l'objet d'une comptabilisation en charge.

1.2.3. Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles

Les principaux modes et durées d'amortissement choisis pour les différents postes d'immobilisations sont les suivants:

Constructions	15 à 30 ans linéaire
Frais de plantation	25 ans linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 à 15 ans linéaire
Matériel et outillages industriels	3 à 10 ans linéaire
Installations générales et agencements	5 à 10 ans linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans linéaire
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans linéaire

Fiscalement, un amortissement dégressif est pratiqué lorsque cela est possible, l'écart constaté entre l'amortissement dégressif et le linéaire est comptabilisé en amortissements dérogatoires.

1.2.4. Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les titres de participation font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture. La valeur actuelle (valeur d'inventaire) des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable. Les frais d'acquisition font l'objet d'une comptabilisation en charges.

1.2.5 Stocks

• *Stocks de produits achetés :*

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes:

	F.I.F.O
Matières premières	X
Autres approvisionnements	X
Marchandises	X

• *En cours et produits finis :*

Les encours (notamment les avances aux cultures) et produits finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle correspond au cours du jour ou à la valeur de réalisation probable.

1.2.6. Dettes et créances

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

1.2.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.2.8. Engagements en matière de retraite

Ces engagements ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de la société mais d'une information en annexe (cf paragraphe concernant les engagements hors bilan).

Ces engagements ont été évalués sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux annuel d'actualisation (net de revalorisation des salaires) : 0%
- taux de mobilité (turn over) : 0%
- taux de charges sociales patronales : 38%

1.2.9. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.3. Dérogation

Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle). Nous n'avons pas dérogé à l'application de prescriptions comptables.

1.4 Instruments financiers et risques de taux

Afin de se prémunir contre le risque de taux, et selon l'analyse effectuée par la direction, la société peut recourir à une stratégie de couverture utilisant des instruments financiers à terme (swap, collar,...). La société n'a pas eu recours à des contrats de couverture sur l'exercice arrêté au 31/08/2022. La part des emprunts à long et moyen terme à taux variable s'élève au 31/08/2022 à 17.322.000 euros.

2. INTEGRATION FISCALE

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont la SAS Financière ER est tête de Groupe. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

Les charges d'impôt sont supportées par les Sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les Sociétés qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement)

2.1. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

La société est consolidée par la méthode d'intégration globale avec la société mère S.A.S Financière E.R. sise à Blesmes
N° SIRET : 354 081 838 000 22

Compléments d'informations relatifs aux comptes

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99 092		
Terrains	12 208 951		2 695 619
Dont composants			
Constructions sur sol propre	22 524 783		
Constructions sur sol d'autrui	459 470		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 761 680		18 355
Install. techniques, matériel et outillage ind.	6 328 411		251 559
Installations générales, agenc., aménag.	49 200		
Matériel de transport	565 778		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	175 197		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	128 359		
Avances et acomptes			56 753
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 201 830		3 022 286
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	43 288 550		2
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 223		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 289 773		2
TOTAL GENERAL	92 590 695		3 022 288

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			99 092	
Terrains		5 036	14 899 535	
Constructions sur sol propre			22 524 783	
Constructions sur sol d'autrui			459 470	
Constructions, installations générales, agenc.			6 780 035	
Installations techn., matériel et outillages ind.		56 406	6 523 564	
Installations générales, agencements divers			49 200	
Matériel de transport			565 778	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			175 197	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	128 359			
Avances et acomptes			56 753	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 359	61 442	52 034 314	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			43 288 552	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 223	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			43 289 775	
TOTAL GENERAL	128 359	61 442	95 423 181	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains	1 450 296	46 529		1 496 825
Constructions sur sol propre	13 353 403	752 429		14 105 832
Constructions sur sol d'autrui	459 470			459 470
Constructions installations générales, agenc., aménag.	6 149 159	134 792		6 283 951
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 547 378	182 175	56 406	5 673 147
Installations générales, agenc. et aménag. divers	48 194	715		48 909
Matériel de transport	469 116	30 968		500 085
Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 772	4 774		97 546
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 569 788	1 152 382	56 406	28 665 764
TOTAL GENERAL	27 569 788	1 152 382	56 406	28 665 764

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech. 45 941 9 565 36 377
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.	45 941	9 565	36 377
Acquis. titre			
TOTAL	45 941	9 565	36 377

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	137 377	45 941	9 565	173 754
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	137 377	45 941	9 565	173 754
Provisions pour litiges	50 000			50 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	50 000			50 000
Dépréciations immobilisations incorporelles	60 980			60 980
Dépréciations immobilisations corporelles	67 238		8 405	58 834
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations	130 000			130 000
DEPRECIATIONS	258 218		8 405	249 813
TOTAL GENERAL	445 595	45 941	17 969	473 567
Dotations et reprises d'exploitation			8 405	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		45 941	9 565	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 223		1 223
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 669 632	2 669 632	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	385 791	385 791	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	13 992 451	13 992 451	
Débiteurs divers	2 966 710	2 966 710	
Charges constatées d'avance	26 852	26 852	
TOTAL GENERAL	20 042 659	20 041 436	1 223

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	34 229 951	2 516 996	9 072 205	22 640 750
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 215 653	1 215 653		
Personnel et comptes rattachés	107 053	107 053		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 217	73 217		
Etat : impôt sur les bénéfices	776 087	776 087		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	336 923	336 923		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	155 579	155 579		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 309 444	9 309 444		
Autres dettes	288 668	288 668		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	46 492 575	14 779 620	9 072 205	22 640 750

Emprunts souscrits en cours d'exercice 19 980 877

Emprunts remboursés en cours d'exercice 12 984 667

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés 609 623

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amortissements dérogatoires	45 941	
VNC des éléments d'actif cédés	5 036	
charges exceptionnelles de gestion	190	
TOTAL	51 167	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Amortissements dérogatoires	9 564	
QP subventions	68	
Cessions des immobilisations	42 000	
Produits/retour à meilleure fortune	1 493 987	
TOTAL	1 545 619	

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	13 602			35,5
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
SCV DE CRUGNY 51170 CRUGNY31417285900022	5 488 2 402 807	99,42 464 783	2 504 486 2 504 486			1 195 914 407 495
SC MARCEL PIERRE 02400 BLESME32639689200027	80 215 836 268	98,1 185 708	275 960 275 960			543 198 196 472
SCI BERGERES 02400 BLESME30349445400026	27 540 700 793	98,89	2 420 077 2 420 077		1 073 077	405 996 63 379
SCEA A.GUICHARD 02400 BLESME37993268400028	762 700 1 089 450	98,98 129 500	762 245 762 245			155 444 85 690
SCEV LA TACHERE 02400 BLESME38398359000027	413 137 2 287 962	99,81 172 800	414 562 414 562		95 191	413 018 229 659
SAS GH MARTEL ET Cie 51200 EPERNAY39906082100010	9 907 120 32 243 293	100	9 439 595 9 439 595		9 985 024 34 344 000	74 280 302 8 254 107
SARL ORBAN 51700 TROISSY 38244564100014	2 008 000 4 772 101	99,99	2 490 276 2 490 276		713 125 1 000 000	1 529 236 261 798
SCI ST REMY 51100 REIMS 40847899800011	183 396 366 675	99,83 46 839	183 091 183 091		6 149	125 588 54 639
SC BROYES 51120 BROYES 38210219200012	158 546	99,9	746 228 746 228		16 803	
SCEA SENDRON 02400 BLESME3799658170024	1 524 -112 805	92	2 272 2 272		360 449	44 093 14 567
SARL LA MAISON DU CHAMPAGNE 51200 EPERNAY 3991023000015	13 008 000 9 243 936	99,99	13 000 000 13 000 000			31 448 -29 596
SCI DIARDES 02400 BLESME39218861100025	12 805	98,09	107 717 107 717			37 005 31 200
SAS LOUIS LEVANT 51190 GRAUVES 33055695200019	6 000 000 7 275 819	100 160 500	7 136 993 7 136 993			440 405 134 945
SCI DU MARAIS 51530 MAGENTA 44210544100020	137 200 198 493	99,85	138 527 138 527			17 177 3 329
SCEV DE LONGCHAMP 51700 TROISSY 44818831800027	2 100 000 2 444 288	99,99	2 244 223 2 244 223		567 891	217 986 74 074
SCEA DES DEVOIX 02400 BLESME45004062100028	139 820 346 273	88,27	129 591 129 591			17 883 19 683
SCEA DES GAILLARDES 02400 BLESME39218849600021	15 244 -29 480	99	15 092 15 092		295 908	43 071 14 659
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				

Compte	Libellé	31/08/2022
PRODUITS A RECEVOIR		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		
41810000	Factures à établir	2 081 229,04
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2 081 229,04
AUTRES CREANCES		
45587000	C/c interets à recevoir	11 490,00
46870000	Produits à recevoir	1 493 986,80
46877000	C/c interet à recevoir	2 171,00
TOTAL AUTRES CREANCES		1 507 647,80
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		3 588 876,84
TOTAL GÉNÉRAL		3 588 876,84

Libellé	31/08/2022
CHARGES A PAYER	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	
Interêts emprunt à payer	62 756,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	62 756,00
DETTES FOURNISSEURS CP TES RATTACH	
Fournitures non parvenues	418 350,39
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CP TES RATTACH	418 350,39
AUTRES DETTES	
Autres à établir	59 890,00
C/c intérêts à payer	13 257,00
TOTAL AUTRES DETTES	72 947,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Dettes pour congés à payer	27 198,00
P.f.a. & salaires à payer	85 681,00
Charges sociales cp à payer	7 271,00
Autres charges à payer	12 034,00
Autres taxes à payer	154 039,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	279 923,00
TOTAL CHARGES A PAYER	833 976,39

Compte	Libellé	31/08/2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		
48600000	Charges constatées d'avance	26 852,00
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		26 852,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		26 852,00

Engagements financiers et autres informations

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	20 473 000
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	20 473 000

Engagements donnés					
Catégories d'engagements	Total	Au profit de			
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées Autres
Avals et cautions	35 608 000		35 608 000		

TOTAL	35 608 000	35 608 000
--------------	-------------------	-------------------

Engagements reçus					
Catégories d'engagements	Total	Accordés par			
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées Autres
Avals et cautions (Caution hypothécaire de filiales en garanties d'emprunts)	13 218 000		13 218 000		

TOTAL	13 218 000	13 218 000
--------------	-------------------	-------------------

Engagements réciproques					
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées Autres

TOTAL

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité		93 000	
TOTAL			93 000

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				271 000	271 000
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				122 413	122 413
Exercice en cours				33 875	33 875
TOTAL				156 288	156 288
VALEUR NETTE				114 712	114 712
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				274 092	274 092
Exercice en cours					
TOTAL				274 092	274 092
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.				12 768	12 768

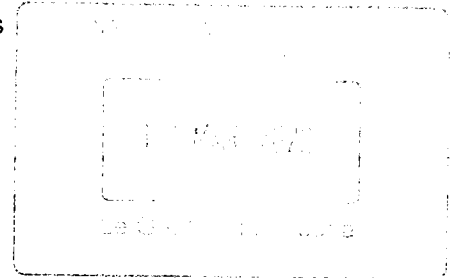
Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Ouvriers	24	
Techniciens - Agents de maitrise	4	
Cadres	2	
TOTAL		30



KPMG Avocats
19, rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
Téléphone : +33 (0)3 26 50 63 62
Télécopie : +33 (0)3 26 50 63 51
Site internet : www.kpmg.fr

Notre réf : SC/SM 23.03.31

Greffe du Tribunal de commerce
76, rue Saint Martin
02200 Soissons



Approbation des comptes

Reims, le 10 mars 2023

Maître,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, en notre qualité de Conseil de la société Les Champs Reniers, immatriculée au RCS de Soissons, sous le numéro 335 680 708, les éléments afférents à l'approbation annuelle des comptes sociaux, à savoir :

- Un exemplaire des comptes annuels certifiés conformes ;
- Un exemplaire de la décision d'affectation ;
- Un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Un chèque de 45,02 € à votre ordre, en règlement des frais de dépôt.

Nous vous serions obligés de nous retourner directement la facture correspondante et le certificat de dépôt des comptes à l'adresse en tête des présentes.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Stephan Courtalon
Directeur Legal